Ecole Sainte-Anne
7 rue des Ecoliers
Saint-Pierre de Plesguen
35720 Mesnil-Roc'h
eco35.ste-anne.st-pierre-de-plesguen@e-c.bzh
Tél. 02.99.73.95.10

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2025

ECOLE SAINTE ANNE

MESNIL ROC'H

Merci de lire attentivement ce document qui contient des informations importantes pour le bon déroulement de l'année scolaire.

enseignement catholique
Bretagne Breizh

- **Horaires de l'école** :

✓ De la PS à la GS : 8h45 – 12h00 et 13h30 – 16h30

✓ Du CP au CM2 : 8h45 – 12h30 et 14h00 – 16h30.

Le portail ouvre **à 8h30**, ferme le soir à **16h45**.

Les élèves qui déjeunent à la maison doivent revenir entre 13h20 et 13h30 s'ils sont en maternelle, entre 13h50 et 14h00 s'ils sont en élémentaire (exception pour les enfants qui ont des frères et sœur en maternelle).

La sortie des élèves de maternelle s'effectue par la porte grise du bâtiment de maternelle.

Afin d'assurer la sécurité de tous et de ne pas perturber le fonctionnement des classes, nous comptons sur vous pour respecter ces horaires. Tout retard oblige une enseignante ou une ASEM à quitter son poste pour vous ouvrir et impacte le bon déroulement de la classe.

Nous vous demandons d'être attentifs au stationnement et au sens de circulation de la Rue des Ecoliers, conformément aux horaires indiqués sur les panneaux et, pour les parents d'élèves du CP au CM2, de respecter le sens de la file d'attente afin de faciliter la surveillance de la sortie.

Les élèves de maternelle doivent être accompagnés jusqu'à leur classe et confiés à leur enseignante. Les élèves à partir du CP se rendent seuls jusqu'à leur classe. Les enfants qui viennent seuls doivent rentrer dès leur arrivée dans l'école et ne pas s'attrouper devant celle-ci.

- **Equipe éducative** :

✓ Classe de Toute Petite, Petite Section Marine Videloup et Sophie Bosquet le vendredi à partir de novembre, Nathalie Chrétien, ASEM et Manon Hebant-Poussier (apprentie).

✓ Classe de Moyenne-Grande Section : Emmanuelle Boixière et Sophie Bosquet le jeudi à partir de novembre, Brigitte Andéole, ASEM et Manon Hebant-Poussier (apprentie).

✓ CE1-CE2 : Anne Le Guen

✓ CE2-CM1 : Catherine Piednoir et Sabine Chardon, AESH.

✓ CM2 : Claire Montassier, Laurence Legallais le vendredi et Sabine Chardon, AESH.

- **Communication :**

Pour toute question ou information concernant la scolarité de votre enfant, merci de prendre rendez-vous avec son enseignante.

La directrice est déchargée de classe la journée du **vendredi** et reçoit sur rendez-vous. Veuillez privilégier vos appels téléphoniques non urgents le vendredi ou en dehors des temps de classe les autres jours.

Nous vous invitons à vous connecter régulièrement sur **le site toutemonannee.com** où vous pourrez consulter la page de l'école ainsi que le journal privé de la classe de votre enfant dont le code d'accès vous sera remis par chaque enseignante. Beaucoup d'informations seront transmises via ce site. Vous pouvez utiliser la messagerie du site pour communiquer avec les enseignantes.

Pensez à ajouter les adresses électroniques suivantes dans vos contacts :

- l'école **eco35.ste-anne.mesnil-roch@e-c.bzh**
- l'O.G.E.C. : **ecolesteanneogec@gmail.com**
- l'Apel : **apelecolesteanne@gmail.com**
- la comptabilité : **nepasrepondre@agate35.enseignement-catholique.bzh**

- **Absences** :

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence non prévue, merci de la signaler le matin par téléphone avant 8h45 (vous pouvez laisser un message). En cas d'absence prévue, il faudra demander un formulaire d'avis d'absence à l'enseignante de votre enfant. Les suivis réguliers chez des professionnels comme les orthophonistes ne font pas l'objet de ce formulaire mais nous vous remercions de les signaler en amont.

- **Médicaments** :

Les enseignantes ne sont pas autorisées à donner des médicaments aux élèves**,** sauf dans le cas d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) établi en concertation avec le médecin scolaire.

- **Anniversaires** :

A l'occasion de leur anniversaire, les enfants peuvent apporter un gâteau, une brioche ou des fruits à partager selon les modalités définies par chaque enseignante. Les boissons, bonbons ou autres sucreries ne sont pas autorisés.

- **Cantine** :

Merci d'inscrire les élèves de maternelle sur la feuille placée à cet effet à l'entrée de la classe. Pensez à réserver les repas de vos enfants de la TPS au CM2 sur le portail famille à chaque fois qu'ils y vont et ce une semaine avant. Un enfant non inscrit n'a pas de repas prévu et paiera une surfacturation. Un enfant inscrit paiera son repas même s'il ne le prend pas. Pour chaque absence (maladie, sortie scolaire…), vous devez prévenir la cantine via votre portail famille.

- **Etude :**

Un service d'étude, surveillée par Nathalie Chrétien, est proposé à partir du CP les **lundis**, **mardis** et **jeudis** de 16h45 à 17h45 au prix de 2.60 €. Elle débutera **le lundi 8 septembre.** Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. La sortie s'effectue **à 17h45**, les enfants sont soit confiés à leur famille, soit conduits en garderie ou peuvent rentrer seuls si vous les y autorisez par écrit.

- **EPS :**

Les classes du CP au CM2 bénéficient de l'intervention d'un animateur sportif de la commune une fois par semaine pendant plusieurs périodes de l'année. Cet enseignement est obligatoire et toute dispense doit être justifiée médicalement. Les enfants doivent avoir une tenue et des chaussures adaptées à l'activité dont le jour vous sera communiqué par les enseignantes. Quand les élèves se rendent à la salle Camille Bert, les chaussures doivent être apportées dans un sac et propres.

- **Piscine** :

Les élèves de MS, GS, CP et CE1 iront à la piscine les lundis et jeudis matins, du 2 février au 20 mars 2025. Nous aurons impérativement **besoin de parents accompagnateurs ayant le test d'aptitude**. Si vous souhaitez passer ce test, merci de vous signaler rapidement auprès de la directrice pour qu'elle vous inscrive. Une session aura lieu **le 5 septembre à 19h00 à la piscine de Combourg, et à 18h30 à la piscine de Saint-Jouan-des-Guérets.**

- **Evaluations nationales** :

Les évaluations nationales de début d'année concernent tous les élèves du CP au CM2. Elles auront lieu **du 8 au 18 septembre**. Une fois les résultats enregistrés, des rendez-vous seront proposés aux familles pour faire un point sur les résultats.

- **APC** :

A partir du CP, des activités pédagogiques complémentaires pourront être proposées à vos enfants pour renforcer des compétences de français ou de mathématiques. Elles auront lieu le soir de 16h45 à 17h30 (lundi ou jeudi selon les enseignantes) pour les élèves à partir du CP. Pensez à donner un goûter à votre enfant s'il y participe.

- **Administration** : Merci de nous retourner au plus vite :

✓ La fiche avec le nom des personnes autorisées à venir chercher les enfants.

✓ Si vous en avez demandé une, la carte de sortie complétée et signée pour les élèves du CP au CM2 autorisés à rentrer seuls chez eux, que les enfants devront **obligatoirement** présenter au portail pour pouvoir sortir seuls.

✓ Si ce n'est pas encore fait, les attestations d'assurance (**individuelle accident ET responsabilité civile**).

Si vous n'avez pas d'assurance individuelle accident, la Mutuelle Saint-Christophe vous en propose une au prix de 11,50 € par an et par enfant (protection des enfants même en dehors du temps scolaire 24h/24 et 365 jours par an : https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents), le formulaire se trouve sur la page d'accueil du site de l'école. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de l'Ogec Sainte-Anne. **En l'absence d'attestation avant le 20 septembre, nous serons dans l'obligation d'inscrire les enfants à la Mutuelle Saint Christophe et de vous facturer les frais d'adhésion.**

- **Contribution scolaire** :

La contribution scolaire est la participation financière demandée aux parents d'élèves qui inscrivent leurs enfants dans un établissement d'enseignement privé associé à l'Etat par contrat. Le premier prélèvement aura lieu **le 8 octobre** selon les conditions de l'annexe financière donnée en fin d'année scolaire.

- **Manuels et fichiers :**

Des manuels seront prêtés aux enfants pour être emportés régulièrement à la maison. Nous vous remercions de les couvrir et de veiller à ce que vos enfants en prennent soin (n'écrivent pas dessus, ne renversent pas d'eau, ne les déchirent pas). En cas de détérioration, nous nous verrons dans l'obligation de vous les facturer. Dans certaines classes, des fichiers seront fournis et vous seront facturés car ils appartiendront aux enfants.

- **Associations** :

L'Association des parents d'élèves (A.p.e.l) est présidée par Maria Ouajane, l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (O.G.E.C.) par Isabelle Lemonnier. Les membres des associations sont des bénévoles qui donnent de leur temps personnel pour le bien commun, nous vous remercions d'être bienveillants avec eux. Ces équipes ont besoin de recruter de nouveaux membres. N'hésitez pas à venir échanger avec la directrice ou avec les membres si vous voulez découvrir le fonctionnement des associations et y participer.

A CONSERVER

- **<u>Réunions de classes</u>** :

✓ Classe de TPS-PS : Mardi 23 septembre, à 18h00.
✓ Classe de MS-GS : Vendredi 19 septembre à 18h00.
✓ Classe de CP : Vendredi 26 septembre à 18h00.
✓ Classe de CE1 : Mardi 30 septembre à 18h00.
✓ Classe de CE2-CM1 : Jeudi 18 septembre à **18h30.**
✓ Classe de CM1-CM2 : Jeudi 18 septembre à **18h30.**
✓ Pour les élèves de CM1 et CM2, une réunion de présentation de la classe de neige est organisée le 18 septembre à 19h30.

- **<u>Calendrier scolaire</u>** :

✓ Toussaint Début : samedi 18 octobre 2025, reprise : lundi 3 novembre 2025
✓ Noël Début : samedi 20 décembre 2025, reprise : lundi 5 janvier 2026
✓ Hiver Début : samedi 14 février 2026, reprise : lundi 2 mars 2026
✓ Printemps Début : samedi 11 avril 2026, reprise : lundi 27 avril 2026
✓ Pont de l'Ascension Début : jeudi 14 mai 2026, reprise : lundi 18 mai 2026
✓ Début des vacances d'été : Samedi 4 juillet 2026

L'équipe vous souhaite à tous une excellente année scolaire !